L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN, 5 JUILLET 1894. 67me Année.

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles,
R. P. RANDALL,
54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 5 JUILLET 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 5e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Macon, Denis et Kernaghan à la Bourse des Encanteurs—Lots de terre, dans les Premier et Sixième Districts.

Par Louis A. Richards, au No 61 de la rue Carondelet—Grande vente des effets immobiliers de la Abita Ice Bottling and Manufacturing Company, Limited.

Nécessité d'un tribunal d'arbitrage.

Il est vous ne dirons pas inutile, mais dangereux de s'illusionner plus longtemps sur la situation faite aux Etats-Unis par suite du système des grèves, tel qu'il y est pratiqué depuis quelques années; elle est grave et si elle se prolonge, elle ne peut aboutir qu'à des désordres déplorables, à l'effusion du sang.

Le mal ne vient certes pas des réclamations des travailleurs dont les intérêts peuvent être grièvement lésés par ceux qui les emploient. Dans ce cas, les ouvriers ont parfaitement le droit de protester, de demander le redressement des torts dont ils sont ou croient être les victimes. Ce droit, non seulement nous le leur reconnaissons, mais il nous semble qu'il est du devoir du gouvernement de leur prêter directement ou indirectement appui, dans leurs revendications.

Mais de même que, par la force du capital, il peut se faire que les patrons oppriment les ouvriers, il peut se faire également que les ouvriers, par la force du nombre, cherchent à forcer la main aux patrons. Ceux-ci doivent avoir le même droit de protection et de réclamation que ceux-là, et le devoir de l'Etat est alors de les soutenir dans l'exercice de ce droit avec la plus parfaite justice et impartialité.

Toute oppression, de quelque part qu'elle vienne et de quelque façon qu'elle s'exerce, est un désordre que l'autorité doit faire cesser. Il faut que la paix et l'ordre règnent dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique, dans les ateliers comme dans la rue.

Supposons qu'un jour, par caprice ou par un amour exagéré du gain, il plaise à tel patron, à telle corporation, à telle compagnie de fermer ses ateliers, sans raison, sans nécessité, uniquement pour priver ses ouvriers du salaire qui leur est légitimement dû, pour les forcer à se soumettre à une diminution injuste de gages, n'y a-t-il là désordre, et les ouvriers ainsi lésés n'ont-ils pas le droit de se plaindre ?

Supposons, d'un autre côté, que les ouvriers, obéissant à de mauvais conseils, ne tenant aucun compte d'une baisse des produits sur le marché, désertent leurs ateliers, se mettent en grève, comme on dit, pour forcer leurs patrons à leur accorder un salaire rémunérateur ou bien, ne y a-t-il pas là également désordre, et les patrons n'ont-ils pas tout autant de droit de se plaindre ?

Qui décidera dans tous ces litiges ? Il faut évidemment une autorité ayant une existence légale, à la fois éclairée et impartiale, qui ne soit inféodée ni aux compagnies ni aux travailleurs, qui ne soit pas non plus le gouvernement lui-même, d'abord parce qu'elle ne doit avoir aucun caractère politique ; ensuite, parce que l'Etat pouvant devenir souvent entrepreneur, deviendrait alors juge et partie.

Ce qu'il est urgent de fonder sur des bases solides, ce sont des tribunaux d'arbitrage composés d'éléments d'une justice, d'une impartialité telles que leurs décrets soient nécessairement respectés.

Au premier abord, l'entreprise semble bien difficile à tenter. Qu'on y réfléchisse, et l'on verra que rien n'est plus aisé ; il n'y faut apporter qu'un peu de bon sens, de justice et de bonne volonté.

Mais on proteste au nom de la liberté du travail, et de la liberté du capital ! "Nous pouvons faire de nos bras ce que nous voulons," disent les uns ; "nous pouvons disposer de notre argent, comme nous l'entendons," font les autres.

C'est là une double erreur. Rien n'est absolu en ce monde, pas même la liberté. Les droits de ceux-ci sont limités par les droits de ceux-là. Tout intérêt, si légitime qu'il soit en lui-même, cesse de l'être, dès qu'il devient nuisible à celui d'autrui, surtout quand les personnes ainsi lésées n'ont rien à voir dans la querelle engagée.

Nous n'irons pas bien loin pour chercher nos exemples. Ici, à la Nouvelle-Orléans, aux abords du golfe, le commerce et la consommation souffrent sérieusement de la grande grève qui s'est déclarée à Chicago, dans la région des Lacs. De quel droit les grévistes de l'Ouest arrêtent-ils le trafic qui alimente la basse vallée du Mississipi ? Qu'ont à faire nos familles dans la querelle qui divise les travailleurs et la direction de la compagnie Pullman ? Là est la grande injustice des grèves ; elles font souffrir des milliers d'innocents des injustices vraies ou prétendues dont elles se plaignent.

Aussi est-ce au nom de la violation de la loi ou du commerce d'Etat à Etat que le président Cleveland se voit obligé d'intervenir maintenant et de lever par la force l'embargo que les grévistes avaient mis sur le trafic général de l'Union.

Mais cette mesure est tout à fait insuffisante. Demain, la grève peut recommencer autre part et pour d'autres raisons que personne ne peut prévoir.

Il règne actuellement un véritable état de guerre ou plutôt une véritable anarchie dans le monde du travail, et à chaque lutte qui éclate, la crise devient plus aiguë et plus générale.

Il est temps de sortir de cette épouvantable situation. Il est de toute nécessité que le législateur intervienne pour y mettre un terme, pour établir des tribunaux d'arbitrage, afin de régler tous ces graves conflits, pacifiquement, sans suspension des travaux, sans intervention de la force armée.

Scène Regrettable à la Chambre des Députés.

Il semble que le malheur qui vient de frapper la France eut dû, au moins pour un moment, apaiser les passions politiques et rétablir un peu d'union et d'harmonie entre les partis. Il n'en est malheureusement rien.

Pour la première fois, après l'assassinat de M. Carnot et l'élection de M. Casimir Périer, la Chambre s'assemblait avant-hier. Le nouveau Président, comme son devoir le lui commandait, avait envoyé aux deux Chambres un message dans lequel il annonçait sa prise de possession du fauteuil présidentiel. Bien entendu, le document était signé du président du Conseil, M. Dupuy, ainsi que le veut la Constitution.

Nous avons lu ce message. Il est essentiellement républicain et parfaitement correct. Nous ne voyons pas bien clairement sur quoi s'est appuyé un député socialiste, M. Millerand, pour annoncer l'avénement en France du pouvoir personnel, alors que le Président n'a encore accompli aucun acte en sa qualité de chef de l'Etat. Ce sont là des accusations vagues et perfides, qui ne reposent sur rien et n'ont d'autre but que de jeter de l'huile sur le feu.

Nous nous rendons encore moins compte de l'altercation qui a eu lieu entre le président du Conseil et M. de Mahy, le vice-président de la Chambre. De tout cela il est résulté une séance violente, très regrettable, qui nous prouve que les passions sont on ne peut plus surexcitées et que la Présidence de M. Casimir Périer ne sera pas des plus paisibles.

Mode d'Intervention de l'Armée dans la Grève de Chicago.

On sait que le Cabinet de Washington s'est déterminé à intervenir, s'il le faut, pour mettre fin à la grande grève de l'American Railroad Union.

Il vient de prendre à cet effet de sages mesures de précaution que l'on ferait bien d'imiter ailleurs en de semblable occasion.

Il est incontestable que l'attitude actuelle des grévistes est une violation de la loi qui régit le commerce d'Etat à Etat. C'est là une situation à laquelle il faut mettre un terme à tout prix ; mais l'emploi des troupes fédérales ne doit avoir lieu que suivant des règles toutes spéciales, adoptées, récemment par le gouvernement, à l'occasion du mouvement Coxéiste et dont il vient de nouveau de recommander l'application.

Toutes les fois que les troupes des Etats-Unis sont appelées à prêter main forte à ceux qui doivent faire exécuter les lois de l'Union, elles doivent agir comme faisant partie du pouvoir militaire de l'Etat et n'agir que d'après les ordres du Président, commandant en chef de l'armée, ou d'après les ordres des officiers qui sont ses subordonnés. Elles ne doivent jamais obéir à un officier civil, exécuter les ordres d'un marshal ou d'un député marshal qui, au moment d'un danger imprévu, est susceptible de s'effrayer, de perdre son sang-froid, de commander un faux mouvement, un acte agressif qui pourrait avoir les plus fâcheuses conséquences. Il n'y a pas de position plus difficile que celle d'un sergent, d'un lieutenant, d'un capitaine, si brave soient-ils, devant un attroupement, devant une émeute ; à plus forte raison, quand il est placé sous la direction d'un fonctionnaire civil que le moindre danger peut affoler. Aussi a-t-il été décrété que tout acte illégal ou non autorisé exécuté sur l'ordre ou à la requête d'un marshal ou de tout autre officier civil, sera sévèrement réprimé.

On ne peut qu'approuver ces mesures, ici surtout. Dans certains pays européens, à Paris, par exemple, elles offriraient un certain danger pour l'autorité qui pourrait à chaque instant être débordée. Ici elles n'ont pas le même inconvénient, et elles ont l'avantage d'éviter presque toujours l'effusion de sang.

FRANCE ET SUISSE.

LA RÉCEPTION DE M. BARRÈRE.

M. Barrère, le nouvel ambassadeur de France en Suisse, a remis dernièrement ses lettres de créance au Président de la Confédération.

Voici le texte complet des discours qui ont été prononcés à cette occasion.

M. Barrère s'est exprimé ainsi :

En vous remettant les lettres qui m'accréditent auprès du Conseil fédéral en qualité d'ambassadeur de la République française, il m'est fort agréable d'avoir à vous renouveler l'assurance de la haute estime et de la sympathie dont mon gouvernement est pénétré pour la Confédération et pour les hommes d'Etat qui ont la charge de ses affaires. Ces sentiments vous sont assurément connus, mais je me plais à espérer qu'ils ne perdront rien à vous être exprimés par ma bouche.

L'amitié pour la nation suisse est plus qu'une tradition parmi les Français, elle est en quelque sorte un article de foi, et je serais fier si ma présence pouvait servir à resserrer les liens qui unissent deux nations si dignes de s'aimer, de s'apprécier et de se comprendre.

Quand le gouvernement de la République française m'a désigné pour succéder à l'homme éminent et vénérable qui a représenté son pays avec tant d'autorité auprès de la Confédération, il a estimé que cette haute mission était trop conforme à mes sympathies personnelles pour que je ne m'appliquasse pas à l'accomplir à votre satisfaction et à la sienne.

Je puise dans l'accueil que vous me réservez, M. le président et MM. les membres du Conseil fédéral, la certitude de trouver auprès de vous des dispositions bienveillantes, qui seront pour moi d'un précieux secours dans l'exercice de mes fonctions.

M. Frey, président de la Confédération, a répondu en ces termes à l'allocution de M. Barrère :

M. l'ambassadeur, en recevant de vos mains les lettres par lesquelles M. le Président de la République française vous accrédite auprès de la Confédération suisse, je tiens à vous remercier au nom du Conseil fédéral des belles et sympathiques paroles que vous venez de prononcer. Nous n'avons jamais douté des sentiments du gouvernement français envers la Confédération, mais nous sommes heureux de les entendre exprimer avec une cordialité si parfaite et si franche.

Vous trouverez ici l'accueil bienveillant que sait réserver notre république à tous ses amis et vous pouvez être certain et assurer au gouvernement qui vous envoie que notre plus vif désir sera de maintenir et de resserrer encore les liens d'amitié qui depuis si longtemps unissent la Confédération suisse et la République française.

M. l'ambassadeur, nous vous souhaitons la bienvenue à Berne, et nous espérons que vous retirerez de l'exercice des hautes fonctions qui vous sont confiées une satisfaction égale à celle que nous nous promettons de votre présence dans notre pays.

La Salsepareille d'Ayer, agissant par le sang, guérit radicalement toute infection, toute souillure cutanée.

LES PARESSEUX CÉLÈBRES.

ALFIERI.

Le dramaturge italien était si paresseux qu'il se faisait attacher à sa table pour se contraindre à rédiger, à réaliser ses paroles écrites, définitives, les conceptions de son esprit, prompt à imaginer, mais étrangement lâche devant la tâche à accomplir.

J.-J. ROUSSEAU

raconte, dans ses *Confessions*, que pendant de longues années il ne pouvait penser avec suite et dicter autrement que couché. Dès qu'il était debout, son cerveau s'anémiait, sa mémoire s'émiettait, il lui devenait impossible de fixer son attention, il ne retrouvait plus l'enchaînement de ses idées. Encore que sa vie ne soit pas un modèle de dignité morale telle que nous la concevons à la fin de ce siècle-ci, on ne peut pourtant pas manquer de reconnaître que ce neurasthénique tint une large place dans l'histoire de l'esprit humain.

GŒTHE

l'olympien, dont l'image et le nom nous viennent tout de suite quand nous cherchons à évoquer le plus parfait dominateur de soi qui fut jamais, dont le cerveau nous apparaît comme incapable de fatigue, Gœthe ne pouvait travailler qu'un petit nombre d'heures chaque jour : il écrivait seulement le matin. "Je consacre le reste du temps aux affaires mondaines", écrit-il dans sa *Vie*.

Mais l'exemple du grand

DARWIN

est plus démonstratif encore. Ce qu'il a écrit de lui-même, ce que son fils nous en rapporte vaut qu'on l'expose avec quelques détails.

Ce philosophe, qui a changé l'aspect de la science et proposé aux hommes une des plus belles et la plus probable des conceptions d'ensemble de l'univers, ce chercheur, dont les observations personnelles et les lectures font un bagage gigantesque, Darwin avait un esprit lent, une mémoire confuse si peu active "qu'il lui fut toujours impossible de "retenir un vers ou un nom propre plus "d'un jour ou deux." Dénué d'imagination, il avouait, dans son incomparable et sincère modestie, ne pas avoir assez de sens critique pour oser juger l'œuvre d'un autre que lui-même.

Souffrant sans cesse, toujours las, il habitait, hiver comme été, la campagne, et la fatigue le terrassait si vite qu'on lui interdisait de recevoir ses amis et de causer. Il ne travaillait avec quelque vigueur qu'une heure par jour, de huit à neuf ; puis il rentrait parmi les siens, et pour se délasser se faisait lire les journaux ou quelques pages d'un roman ; à dix heures et demie il retournait à son laboratoire pour y rester jusqu'à midi, et il allait ainsi jusqu'à l'extrême limite de ses forces.

Peu d'hommes furent ainsi faibles, peu d'hommes eurent accomplir besogne aussi considérable. Admirable toute puissance d'une idée dominante, j'allais dire d'une idée fixe, même dans un cerveau à vitalité médiocre.

Les paresseux se plaignent, justement, de se fatiguer vite et de ne pas pouvoir fixer longtemps leur attention sur un même sujet ; cet épuisement de la volonté, cette paralysie de l'attention, Darwin en souffrait plus qu'un autre, lui qui avait peine à travailler plus d'une heure de suite.

Mais ce génial névropathe avait compris, d'instinct, ce que l'on peut tirer du bonheur des misères. Il avait dérivé que ses parents, ancêtres, débiles, pleins de manies, esclaves de leurs habitudes, peuvent changer ces défauts en vertus, faire de leur sauvagerie un recueillement salutaire, substituer à l'attention volontaire, dont ils sont incapables, l'attention involontaire, l'entraînement sur une seule idée, un "dada" toujours chevauché. Que ce "dada" soit une idée féconde, et l'obsession, qui n'est, pour tant de névropathes, qu'un tourment inutile, pourra devenir du génie. C'est la force du roseau pensant.

Tous ceux qui ont connu

BALZAC.

Théophile Gautier, entre autres, ont raconté que bien souvent il se plaisait à avouer son goût original pour la paresse et la peine qu'il avait eue à vaincre un pareil ennemi.

Et cet exemple encore va nous être instructif.

Contemplez le rayon de votre bibliothèque qu'emplissent les vingt tomes de la collection Lévy ; composez chacun des volumes, comptez les lignes à la page ; dites-vous que Balzac refaisait trois ou quatre fois, sinon plus, sa "copie" ; rapprochez-vous quel nombre d'inoubliables personnages il a créés, quelle importance a eue cette œuvre sur la tournure des esprits au dix-neuvième siècle, et dites-vous que ce labeur a été accompli à peine en vingt-trois années, par un homme qui aimait tout, excepté le travail.

Quand il s'incarne en Raphaël de Valentin, voyez ce qu'il dit de lui-même :

..."Ce sacrifice de tous les jours, ce "travail de vers sole inconnu au monde, et dont la seule récompense est "peut-être dans le travail même. Depuis l'âge de raison jusqu'au jour "où j'ves terminé ma tâche, j'ai observé, lu, écrit sans relâche, *et ma vie fut comme un long pensum* ; amant efféminé de la paresse orientale, amoureux de mes rêves, sensuel, j'ai toujours travaillé, me refusant à goûter les jouissances de la vie parisienne ; gourmand, j'ai été sobre ; aimant la marche et les voyages marins, délirant visiter des pays, trouvant encore du plaisir à faire, comme un enfant, des ricochets sur l'eau, je suis resté constamment assis, une plume à la main ; j'ai dormi sur un grabat solitaire comme un religieux de l'ordre de Saint-Benoît, et la femme, une chimère que je caressais et qui me fuyait toujours."

Quel beau cri de révolte contre la tyrannie de l'idée fixe qui vous fait plus grand que vous-même et plus fort que vos propres forces, et, mieux que la grille des cloîtres, vous gare des joies d'ici-bas !.... A moins que la seule joie calme, le seul plaisir sans réaction douloureuse ne soit, précisément, d'avoir accompli sa besogne, d'avoir utilisé son énergie latente, d'avoir tiré de soi l'esprit qui fermentait, pour en réaliser une œuvre.

De tous les grands laborieux de l'heure actuelle, aucun ne m'a fourni de documents si précieux que

M. EMILE ZOLA.

J'ai pu l'étudier de près et à loisir, étant de ses familiers, et c'est justement son exemple qui m'a conduit à réfléchir sur la paresse et à rechercher les moyens d'en venir à bout.

Quelle que soit la dose de sympathie qu'inspirent ses ouvrages, personne ne nous contredira si nous considérons Zola, non pas comme le plus parfait, mais simplement comme le plus puissant, comme le moins "traîté" des écrivains de ce temps-ci. Le souffle, n'est-on pas ? et son énergie créatrice ne s'est pas démentie, depuis tantôt un quart de siècle qu'il travaille.

Eh bien ! ce gros abatteur de besogne, ce grand laborieux n'aime que le repos et n'aspire qu'après le moment de béatitude où, la tâche finie, l'on peut s'abandonner sans remords aux délices de ne rien faire !

Il n'est doué par la nature que partiellement.

Sa faculté d'Attention est plutôt médiocre. A moins qu'elle ne soit absolument indispensable au roman qu'il prépare, il ne peut soutenir la lecture d'une œuvre abstraite, et il ne prend aux livres qu'il consulte que ce qu'il peut utiliser. Il ne s'instruit pas pour s'instruire, et son cerveau s'épuise tout de suite au mêlier d'érudit.

Quant à sa Volonté, il l'a toujours soupçonné d'être si près de défaillir, il l'a sentie si peu robuste qu'il a inventé, d'instinct, les meilleures ruses afin d'y suppléer.

Vous rappelez vous, dans *la Joie de vivre*, ce Lazare qui conçoit les plus magnifiques projets dont pas un n'est mené à bien, qui commence cent choses et n'en achève aucune ; cet admirable héros de roman psychologique où s'incarne, avec une si saisissante intensité, le pessimisme des impuissants ?... Un jour, comme je trouvais bien qu'il eût créé cette figure, Zola m'avoua simplement que toute sa vie il avait redouté d'être lui-même ce Lazare, que toujours il avait tremblé de la peur d'avorter. C'est de soi-même que l'on tire de pareilles évocations !

Zola ne peut pas travailler plus de trois heures sur vingt-quatre : il n'a jamais pu se contraindre à un plus long effort : "Je suis malade à me coucher quand je dépasse la mesure", m'a-t-il dit bien souvent.

Il y a mieux : ces trois heures de labeur quotidien—les interviewers ont cent fois raconté cela—il ne les fait pas d'affilée : une heure dès le saut du lit, une heure d'excellent travail où l'esprit est incisif et vif, où la phrase court sous la plume, prompte et définitive.

Mais déjà la fatigue vient : il faut manger un peu pour réparer ses forces, et lire les journaux pour faire diversion. De dix heures à midi, Zola écrit encore—moins facilement et moins bien que pendant l'heure initiale—et c'est fini pour toute la journée ; il ne sera plus bon qu'à écrire des lettres.

C'est là la puissance de plus puissant cerveau dans le domaine littéraire à la fin de ce siècle. Avec ce tout petit train-train modeste, trois heures par jour en deux séances, cet homme dont l'attention est modique, dont la volonté n'a rien de formidable, dont la pensée s'épuise vite, trouve moyen de nous donner, tous les dix mois, un de ces livres où ne manquent ni la solidité de la charpente, ni le nombre des personnages, ni le dessin des caractères, ni la puissance de développement, ni l'énergie du verbe, ni rien de ce qui constitue la force créatrice.

M. DE F.

Comme médecine de famille les Pilules d'Ayer n'ont pas de rivales : elles extirpent la maladie comme par magie.

L'ATTENTAT CONTRE M. CRISPI.

Londres, le 18 juin.

Le Standard dit que l'attentat dirigé contre M. Crispi aura pour résultat d'augmenter sa popularité et de lui gagner des voix dans la Chambre et dans le pays.

"L'enthousiasme populaire, ajoute-t-il, s'est accru de la sympathie témoignée à M. Crispi par le roi, qui ne peut avoir oublié qu'il a lui-même été le but des attaques d'un forcené.

"Le roi Humbert a bien comprie que la balle tirée sur M. Crispi était en réalité dirigée contre lui-même.

"Cet incident devra grouper plus intimement encore tous les Italiens autour du Trône.

"Une nouvelle crise ministérielle serait un scandale public, un danger national, et peut-être l'ajournement indéfini de la question financière."

Le *Daily News* félicite M. Crispi du sang froid qu'il a montré ; il ajoute que l'Italie ne pourrait guère se passer de M. Crispi, un des derniers survivants des luttes pour l'unité italienne.

"L'Italie, dit le journal libéral, se sent quelquefois désappointée des résultats de l'œuvre de ses hommes d'Etat ; mais il faut espérer que des temps meilleurs sont en réserve pour l'Italie et pour l'Europe, et que le fardeau des armements actuels sera allégé, grâce à une entente entre les puissances.

Le *Times* dit :

"Non seulement les amis de M. Crispi mais aussi tous ceux qui ont à cœur le bien-être de l'Italie, féliciteront M. Crispi d'avoir échappé à l'attentat.

"Depuis la création de l'unité italienne, la situation politique et financière de l'Italie n'a jamais été aussi grave qu'en ce moment.

"De nombreux adversaires de M. Crispi ont reconnu qu'il est le seul homme capable de venir à bout des difficultés de la situation ; mais il a besoin de la confiance et de l'amitié du Trône, du Parlement et du peuple."

Chiquillard rentre chez lui à trois heures du matin. Sa femme l'attrape :

—Oh ! Dans quel état tu rentres ! Tu ne me feras jamais croire que tu reviens du cercle !

—Pardon, pardon ! La meilleure preuve que je reviens du *cercle*, c'est que je suis *rond* !

Nous empruntons le mot de la fin au registre de punitions de la caserne.

L'adjudant a écrit de ce plus belle main :

"Quatre jours au soldat Lardonbois pour avoir traité le sous officier Tontenseine de malin, ce qui est absolument faux."

Les Cicatrices Seules Restent,

Mr HENRY HUDSON, de la Cie. "James Smith Woolen Machinery" de Philadelphie (Pa.), qui s'exprime ainsi :

"Parmi les nombreux certificats que je vois, à propos de certaines médecines qui accomplissent des guérisons, purifient le sang, etc., aucun ne m'impressionne plus que ma propre expérience. Il y a vingt ans, à l'âge de 15 ans, j'avais aux jambes des enflures qui crevaient et devenaient des plaies suppurantes. Le médecin de notre famille ne pouvait m'apporter aucun soulagement et on craignait que les os ne fussent atteints. A la fin ma bonne vieille mère me poussa à essayer la Salsepareille d'Ayer. J'en pris trois bouteilles, les plaies se guérirent et je n'ai rien ressenti depuis. Les cicatrices seules restent, ainsi que la mémoire du passé pour me rappeler le bien que la Salsepareille d'Ayer m'a fait. Je pèse maintenant deux cent vingt livres et je jouis d'une parfaite santé. Je voyage depuis les douze dernières années, et j'ai remarqué que la Salsepareille d'Ayer fait des annonces dans toutes les parties des Etats Unis, et c'est toujours avec plaisir que je parle du bien qu'elle m'a fait."

AYER'S SARSAPARILLA

Mère me Poussa

Salsepareille d'Ayer.

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Cie, Lowell, Mass.

En guérit d'autres, vous guérira.

P. LABAT,
Acquéreur des Caves Bordelaises.
Il a transféré les dites Caves
AU No 234 RUE PRIEUR,
Coin Bayou Road.
Et prévient ses amis, connaissances et le public en général, qu'il est toujours prêt à leur servir comme par le passé, les meilleurs vins et liqueurs à des prix modiques.
4 mars—1 an.

BANDAGES HERNIAIRES
Ajustés avec perfection à très bas prix. Appliqués pour difformités et Bonneterie élastique faites sur commande. En magasin une grande variété de ceintures de support, de bandages herniaires et d'articles de toilette.
A. McDERMOTT,
114 rue St-Charles, au coin de la rue Lafayette.
4 juil—1 an

FRÈRES & COULON.
ADRIEN FRÈRES, ex commeiler, et pendant 14 ans de la maison Lamothe, et PIERRE COULON ont fait acte d'association pour ouvrir le 20 juin au coin de l'avenue Claiborne et de la rue Dumaine un débit de liqueurs. On y trouvera les meilleurs vins domestiques et importés aux prix les plus réduits. Livraison à domicile sans frais.
Les amis de ces messieurs sont cordialement invités à assister à cette ouverture, à partir de 8 heures de l'après-midi.
30 juin—1m—dim mar ven

Dr. W. Lawrence Stevenson,
Ex-assistant Hôpital International de Paris, récemment officier médical maritime, est de retour à la Nouvelle-Orléans.
Bureau, Ouverture Building de 10 à 11 heures. Résidence, 61 avenue Jackson.
On parle Français, Anglais, Espagnol et Allemand.
1er juil—1 m—dim mar jeud

FEUX D'ARTIFICE
LE 1ER JUILLET.
MAGASIN DE VETEMENTS DE LION !
Des Vêtements pour une Valeur de
$200,000
SERONT LANCÉS A UNE VENTE DURANT TRENTE JOURS.
Vêtements Complets, Alpacas, Sicilians pour Messieurs,
Paletots sacs et Gilets.
ARTICLES POUR LES CHALEURS.
M. LION & CO.,
Coin des rues Ste-Anne et Decatur. Etablis en 1861.
12 juin—1

AVIS LEGAUX.

AVIS est par le présent donné, comme il est requis par l'article 49 de la Constitution de la Louisiane, que la Banque Nationale de la Louisiane de la Nouvelle-Orléans et le New Orleans Canal & Banking Company demanderont à la Législature, maintenant en session, par un acte demandant une appropriation pour retirer les coupons du Bons de l'Etat de la Louisiane, payés par eux quand ils étaient agents fiscaux de l'Etat.
7 juin—30f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à l'Assemblée Générale un bill pour la protection des Truck Farmers (Fermiers) et Jardiniers, relatif à la façon de se défaire et vendre leurs produits dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ailleurs, et de leur procurer aussi les mêmes privilèges, sous les règlements de police, qui sont imposés pour la vente des légumes en ville d'autres Etats sur ce marché.
1er uin—5 j en 30 j

Bureau du Trésorier de Ville de la Nouvelle-Orléans, Chambre No 2, Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, 26 juin 1894.—Avis aux Contribuables.—Les taxes sur la propriété foncière pour 1894 deviennent dues le 26 juin et deviennent délinquentes le 31 juillet 1894. Après cette date elles porteront 10 pour d'intérêt par an.
CHAS. H. SCHENCK,
26 juin—au 31 juil Trésorier.

Banque Nationale Germania—Nlle-Orléans, 29 juin 1894.—A une assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, un dividende semestriel de CINQ POUR CENT a été déclaré, payable aux actionnaires sur demande.
J. L. BERCIER,
30 juin—1 sem Caissier.

Compagnie d'Assurances Germania, Nouvelle-Orléans, 30 juin 1894.—Un dividende semestriel de cinq pour cent a été déclaré AUJOURD HUI, payable à ce bureau sur demande.
OTTO T. MAIER
1er juil—7f Secrétaire.

Bureau de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle Orléans, 28 juin, 1894.—Une réunion générale des actionnaires sera tenue au bureau de ladite association, No 48 rue du Camp, en cette ville, JEUDI le 12 juillet, 1894, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour voter sur l'extension de la charte et sur les autres changements, additions ou modifications à ladite charte qui pourront être soumis à l'assemblée.
Par ordre de la Direction
GEO. LANAUX, Président
CHAS D. DELERY, Secrétaire.
1er juil—1 5 8 12 15 19

State National Bank.—Nlle-Orléans 30 juin 1894.—Avis est par le présent donné que le fonds capital de cette banque a été par un vote des actionnaires, le 20 juin 1894, réduit de $475,000 à $300,000, et que la dite réduction a été approuvée par le Contrôleur de la circulation.
Tous les certificats de stock en circulation sont rappelés et des nouveaux certificats seront émis à leur place dans la proportion de soixante dix et six dixièmes actions du nouveau stock au lieu des cent actions du vieux stock.
CHAS L. C. DUFUY,
1er juillet—1 sem Caissier.

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1894.—Un dividende semi annuel de QUATRE POUR CENT sera payé aux actionnaires de cette Banque sur demande.
A. S. BRAUD,
1er juil—4f Caissier.

Hibernia National Bank.—Nouvelle Orléans, 30 juin 1894.—Un dividende semi-annuel de quatre dollars par action libre de toutes taxes sera payé sur demande.
CHAS PALFREY,
1er juil—7f Caissier.

Bains de vapeur turcs et russes.
BAINS Pour Messieurs de 8 a. m. 11 a. m., tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames
Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide
Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois lieds de la rue du Canal.
Nos 102 & 106 RUE CONTI
HUG. GAUPP, Propriétaire.
27 juil 1 an BAINS

LIQUIDATION.
La maison de commerce VEUVE J. ANGLADE, sise à l'angle des rues Bourbon et Conti, en cette ville, étant entrée en liquidation les personnes auxquelles elle a fait des prêts sur gage, ou qui lui ont vendu des bijoux ou autres articles avec droit de rachat, sont notifiées d'avoir à rendre ces prêts, ou à exercer leur droit de rachat avant l'expiration du temps convenu avec chacune d'entr'elles respectivement.
4mai

INSTITUT CLASSIQUE ET COMMERCIAL
7.....Rue Prytania.....7
ECOLE D'ETE,
CLASSE DU JOUR ET DU SOIR
AUX PRIX SPECIAUX D'ETE
Anglais, Mathématiques, Langues,
Tenue des Livres et Ecriture à la Machine (Typewriting).
Lumières et Ventoïle Electriques.
G. W. HARMAN, H. S. CHENEY,
Princ. Dépt. Com. Principal.
28juin—1m dim

E. BARBIER,
Horloger - Bijoutier
60, rue Royale, 60
Entre Bienville et Conti
Grand assortiment DE MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Lunettes et Pince-nez.
RÉPARATIONS DE MONTRES, PENDULES, Bijouterie et tous objets concernant sa profession.
Garantie complète, Prix modérés.
1er déc 93—1an

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux lieds de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.
1er mar 92—1 an—mar ven dim

AGENTS DE PLEYEL
L. GRUNEWALD CO.
La meilleure maison
D'orgues et de Pianos du Sud,
Pour le Bon Marché et la Confiance.
127 RUE CANAL.
Nouvelle-Orléans.
24 janv—1an

Faites vous-même et très économiquement
VOTRE EAU MINÉRALE
analogue aux eaux naturelles
AVEC LES
COMPRIMÉS DE VICHY
DE
PÉDIT
surnommés à l'eau des sources
Grille, Célestins, Hôpital, Hauterive, Vichy, etc.
PARIS — 23, Avenue Victoria — PARIS
Dépositaires à la Nouvelle-Orléans : J. L. LYONS & Cie, 43-44, Camp.

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sud Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
No 68 rue Royale.
Capital payé $300,000 00
Actif, 1er janv 1894 ..... 900,067 38
Surplus 196,016 72
J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS LAUDUMIET, CHS. D. POUCHER, OCTAVE LABARRE
1er juin 94—1 an

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.
BANQUE D'ÉPARGNES TEUTONIA,
(TEUTONIA SAVINGS BANK.)
No ..... RUE ST-CHARLES.
Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 2 h. de l'après-midi, et en outre, le lundi, de 5 à 7 h. de l'après-midi.
Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.
18 sept—1an W. W. WEISS, Caissier.

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.
—SUCCESSEURS DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Actif, valeur réelle $4,890,393
Parties réglées à la Nouvelle Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.
JULES TUYES, Agent-Résident.
29mai94—1an 39 RUE CARONDELET.

MEDAILLES ET BADGES D'OR ET D'ARGENT
POUR
ECOLES ET COLLÈGES,
Dessinés et Manufacturés à des Prix très Réduits,
PAR
FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS,
No 17 RUE BOURBON, PRES CANAL
Dessins Originaux et Prix Donnés sur Demande.
1er sept

VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE DE CHEVRIER
Le VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE, préparé par M. CHEVRIER, Pharmacien de 1re classe, à PARIS, possède à la fois les principes actifs de l'HUILE DE FOIE DE MORUE, et les propriétés thérapeutiques des préparations alcooliques. — Il est précieux pour les personnes dont l'estomac ne peut pas supporter les substances grasses. — Son effet, comme celui de l'HUILE DE FOIE DE MORUE, est souverain contre la SCROFULE, le RACHITISME, l'ANÉMIE, la CHLOROSE, la BRONCHITE, et toutes les MALADIES DE POITRINE.
M. CHEVRIER prépare aussi le
VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE CRÉOSOTÉ
REMÈDE PAR EXCELLENCE CONTRE LA PHTHISIE PULMONAIRE
Dépôt général : PARIS, 21, Faubourg Montmartre, 21
Dépôt à la Nlle-Orléans, J. L. LYONS & Cie, 43, 44, Camp.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie